Le magazine de la FCPE
Pour l'enfant vers l'homme

la revue DES parents

ISSN:0223-0232

Pages spéciales du Rhône

Revue des parents n°385 Décembre 2012

Au sommaire

Actualités : Élections...	II
École Rillieux Mixité scolaire	III
Écoles et entreprises	IV
Discriminations sexistes à l'école	V
Alimentation durable	VI
Les médiateurs	VII
Agenda Soirée dys, précoces	VIII

FCPE du Rhône

16 rue Galilée
69100 Villeurbanne
Tél : 04 37 91 65 30
Mél : contact@fcpe69.fr
Site : www.fcpe69.fr

Accueil :
Lundi au vendredi
13h30 /18h30

Permanences ☎ :
- les **lundis** (primaire)
- les **jeudis** (secondaire)

De 19h à 20h30,
04 37 91 65 35

Billet d'humeur :

Comment la Région pourrait-elle anticiper le développement de sa politique Lycées ?

Jacqueline Lédée
secrétaire de la FCPE69

Voici le thème sur lequel la Région Rhône-Alpes propose de réfléchir au cours de trois ateliers prospectifs organisés en cette fin d'année. Pour la FCPE, les pistes d'amélioration ne manquent pas. Voici ce vers quoi doit tendre le lycée du XXI^{ème} siècle :

Un lycée polyvalent (avec à terme la réunion des formations - générales, technologiques, professionnelles - dans un lieu unique) qui permette l'émergence de nouveaux talents issus de toute la société. Il est urgent de s'attaquer à la discrimination sociale et au processus sélectif à l'œuvre. Ce nouveau lycée doit rendre aux élèves l'estime de soi, une reconnaissance de leurs capacités, le développement de leur créativité, et leur permettre d'acquérir une véritable autonomie, tout en développant leurs aptitudes collectives à la coopération et à la solidarité.

Un lycée lieu de vie : la qualité de la restauration, les conditions d'accueil des élèves à l'internat, l'ergonomie du mobilier sont importantes. Des lieux de convivialité et de rencontre doivent être aménagés. Les temps de transports ne doivent pas être trop importants.

Un lycée lieu d'apprentissage de la citoyenneté : les élèves doivent pouvoir exercer leur droit de parole. Les instances où ils peuvent s'exprimer (Conseil de la Vie Lycéenne, CESC, Maison des lycéens, associations sportives) doivent être régulièrement réunies et avoir les moyens de fonctionner. Des outils de communication doivent être mis à la disposition des lycéens (journal, site Internet…).

Un lycée qui ne laisse personne sur le carreau : les difficultés de chacun, qu'elles soient scolaires, de santé, financières… doivent être prises en compte et des actions doivent être mises en œuvre pour pouvoir y faire face. Les moyens (re-médiation, médecine scolaire, assistants-tes sociaux-les…) doivent donc être suffisants.

Un lycée permettant à chacun de trouver sa voie : accompagner les élèves dans leur choix d'orientation doit être une priorité. Et surtout, le lycée doit faire en sorte que ce soit les élèves avec leurs parents, qui fassent le choix de leur parcours lycéen.

Résultat des élections

Dans le Rhône, la FCPE reste, et de loin, la première fédération de parents d'élèves. Elle détient en tout et pour tout (primaire et secondaire) **35% des sièges**. Avec 30,83% des sièges, nous baissons d'un point en primaire mais améliorons notre représentativité de 2 points (58,62%) dans le secondaire.

La participation (36%) baisse de presqu'un point en primaire (mais l'an dernier, elle avait atteint son taux le plus élevé depuis 8 ans). Elle est quasi stable dans le secondaire avec 23,67%,

En primaire, plus de la moitié des sièges sont pourvus par des parents non-affiliés (59,30%) en association ou pas. Le score des « non-affiliés » est cependant moindre dans le secondaire (19%). On constate une baisse de la PEEP de quasi un point dans le primaire (4,61%) comme dans le secondaire (19,47%).

La fronde dans les cantines

Notre pétition pour dire « non » au passage en DSP des cantines des collèges a recueilli près de 5 000 signatures. Nous avons reçu le soutien des groupes EELV et communistes du Conseil Général. Lors de la séance du 25 octobre dernier, l'opposition a déposé un vœu pour empêcher le passage en force du Conseil Général. Celui-ci a été rejeté. « Le service de restauration des collèges est de la compétence du Département et de personne d'autres » a martelé le président Michel Mercier lors de cette séance. Même si le Conseil Général se veut rassurant quant au maintien de la qualité de la restauration (généralisation des circuits courts, confection sur place des repas…), nous ne devons pas baisser la garde. La gestion concédée - dont le premier objectif est la rentabilité et non la santé - n'est jamais une voie vers la qualité.

21 octobre 2 ans après...

Le 21 octobre 2010 place Bellecour, au plus fort du mouvement social contre la réforme des retraites, les forces de l'ordre ont retenu, entre 13h et 19h, plusieurs centaines de manifestants sur la place, formant un cordon autour de la foule. Des lycéens étaient présents et les jeunes d'origine étrangère ont été retenus plus longtemps et plus systématiquement fouillés et photographiés.

La FCPE s'est portée partie civile auprès du collectif regroupant des victimes et quarante organisations. Aujourd'hui, cette affaire est en cours d'instruction.

Deux ans après, le collectif a souhaité à nouveau informer les lyonnais en organisant le 20 octobre un rassemblement place Bellecour. Pour la FCPE, l'École est le creuset de l'apprentissage de la démocratie et dans ses statuts figurent la lutte contre le racisme, l'exclusion, les discriminations et toutes les formes de violence contre les mineurs.

En bref

La commission secondaire s'est réunie le 11 octobre dernier :

1er bilan de rentrée

A priori, une rentrée qui s'est plutôt mieux déroulée que l'an dernier hormis le problème de la cantine dans les collèges. Moins de professeurs absents ou si c'était le cas, absence d'une durée plus faible. Par contre, de vraies interrogations sur la compétence de professeurs remplaçants.

Toujours quelques cas d'emploi du temps « baroques » et des problèmes de transport pour les cours du samedi matin.

Assistants de prévention et sécurité

500 assistants de prévention et sécurité entreront d'ici fin d'année dans les collèges en contrat CDD d'un an. 20 sont prévus sur l'Académie de Lyon et 8 dans le Rhône.

Groupes de travail

- celui sur les voyages scolaires devrait aboutir à la rédaction d'une charte en s'appuyant sur les exemples existants dans quelques établissements. Des principes de base sont à respecter : coût, place de la pédagogie, prise en charge des élèves qui ne partent pas…

- un deuxième sur le poids du cartable va démarrer par un état des lieux des actions déjà menées. Le but est d'aboutir à une liste d'actions à proposer aussi bien au Conseil général (pour les questions matérielles) qu'aux Conseils d'Administration pour ce qui relève de l'organisation (liste de fournitures, utilisation des livres en classe...) voire de la médecine scolaire.

Une NOUVELLE ÉCOLE à Rillieux-la-Pape

L'inauguration de l'école Paul Chevallier a eu lieu le 5 octobre

La FCPE du Rhône était invitée par le Conseil Municipal

Totalement reconstruite sur un site plus restreint de 4200 m², deux bâtiments dont un pour neuf classes d'élémentaire et un autre de six classes de maternelle comprenant un self pour la restauration, cette belle école - haute qualité environnementale, basse consommation d'énergie avec toits végétalisés sécurisés- a fait l'admiration des grands et petits présents ayant réussi à se faufiler lors de visites guidées très appréciées et instructives.

Les représentants des parents d'élèves et des enseignants ont été associés aux différentes phases de réflexion et de travaux, mais il faut surtout retenir de cette soirée la phrase de M. le Maire « l'éducation doit rester notre première priorité ».

Et M. BAGLAN , DASEN, d'insister dans son allocution sur la priorité éducative du président de la République.

Il a invité élèves et parents présents du secteur à fréquenter massivement cette école et **de continuer leur scolarité dans les collèges publics de la ville** (*collèges tous deux situés en zone d'éducation prioritaire et ayant tendance à se ghettoïser par manque de mixité…*) ; dommage que ce ne fut pas cette impulsion-là la plus applaudie…

Merci encore à tous ceux qui ont permis que les délais soient respectés afin de préparer cette belle rentrée scolaire !

Liliane Buiret Beaumont

MIXITÉ SCOLAIRE : quels enjeux pour nos enfants ?

Pourquoi des parents d'élèves font-ils le choix de laisser leurs enfants dans des écoles de quartier, écoles dites en difficulté ? Voici la question à laquelle a tenté de répondre une étudiante en master 2 sciences de l'éducation, dans le cadre de son stage à ATD Quart Monde.

Notez que pour la FCPE, cette question ne devrait même pas se poser car les parents ne devraient pas avoir d'autres possibilités que d'inscrire leur enfant dans l'établissement de secteur. La réalité est tout autre et certaines écoles font, malheureusement, l'objet d'évitement…

L'exemple du collège Théodore Monod à Bron, situé à la frontière d'un quartier assez favorisé et d'un quartier dit « sensible » a été choisi pour cette étude. Sept parents dits « solidaires » ont été interrogés. Tous perçoivent la mixité sociale de cet établissement comme une richesse pour leurs enfants. Les valeurs de partage, de respect, de tolérance, de citoyenneté sont mentionnées. « Vivre les uns avec les autres est vecteur de richesse pour leur enfant et constitue un atout pour la suite »… disent-ils.

Des conditions ont toutefois été posées comme pré requis à l'inscription de leurs enfants : le niveau scolaire correct, l'environnement, l'absence de problèmes d'encadrement, une équipe éducative motivée… À noter également, l'importance donnée à la qualité du dialogue entre parents et enseignants.

Jacqueline LÉDÉE

ÉCOLES ET ENTREPRISES font-elles bon ménage ?

En quoi les entreprises peuvent-elles contribuer à la « réussite » de nos enfants ? Quel doit être leur rôle dans leur éducation ?

La FCPE 69 livre sa réflexion sur ce sujet d'actualité...

La semaine École-Entreprise s'est déroulée du 26 au 30 novembre en partenariat avec le MEDEF. Dans le Rhône ont été concernés les lycées Picasso et Casanova de Givors.

« Faire découvrir l'entreprise aux enfants dès le cours préparatoire » : c'est la volonté annoncée par le Premier ministre et le Ministre de l'Éducation reprenant en cœur cette proposition du MEDEF et du patronat. À Lyon, la fondation « Entreprise réussite scolaire », créée il y a 22 ans, s'est donné pour objectif de développer la relation « École / entreprises » et de lutter contre l'échec scolaire au sein des écoles primaires exclusivement. Son « conseil scientifique » crée des outils pédagogiques qui sont validés par la Direction académique.

Cette fondation organisait, en off des journées de l'économie, un colloque intitulé « De l'école apprenante à l'entreprise éduquante : un parcours à construire dès l'école primaire ». La FCPE du Rhône n'a pas souhaité répondre favorablement à l'invitation qui lui été faite de participer à ces travaux, de même elle a toujours refusé de faire partie aux côtés de la PEEP et de l'APPEL du Rhône de son « conseil scientifique ». En effet, l'école, pour nous, a pour principale vocation d'éduquer les élèves pour en faire des citoyens libres et éclairés. Ce sont eux qui construiront la société de demain, plus juste, plus égalitaire… Le fonctionnement de l'entreprise n'est pas, à nos yeux, un modèle à leur soumettre alors qu'ils n'ont pas encore acquis une capacité de recul et de jugement suffisant.

Le risque est d'ailleurs grand que les entreprises, en quête de main d'œuvre docile et corvéable à merci ne se substituent peu à peu à l'Éducation Nationale pour éduquer nos enfants. Pour exemple, la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de son plan dit de « raccrochage scolaire » octroie d'importants financements aux établissements privés nommés « écoles de production » accessibles aux élèves dès 14 ans. « Deux tiers du temps est consacré à la réalisation de commandes pour de vrais clients… Les élèves ne travaillent pas pour des notes mais pour satisfaire des clients » peut-on lire sur le document de présentation. Quasi 100% de réussite à l'examen, un taux d'insertion professionnelle presqu'équivalent… Que demande le peuple ?

Le Premier ministre a, par ailleurs, annoncé sa volonté de maintenir l'objectif du précédent gouvernement : 500 000 apprentis en 2017. L'apprentissage a dorénavant été placé, sous la compétence du Ministère du travail, et non plus sous celui de l'Éducation Nationale. En revanche, en ce qui concerne la valorisation de l'enseignement professionnel public qui a tant souffert ces dernières années : silence radio...

Jacqueline LÉDÉE

Les chiffres clefs

En Rhône-Alpes, 11 000 jeunes* sortent chaque année du système de formation initiale sans diplôme. 52% d'entre eux sont issus de l'enseignement professionnel. Le décrochage scolaire dans la filière de l'apprentissage est important. Le taux de rupture des contrats s'y établit encore à des niveaux relativement élevés. En fin d'année 2010, environ 1 890 apprentis (sur un total de 18 750 apprentis, soit 10%) sont sortis en cours et en fin d'année au niveau V (CAP /BEP) sans avoir obtenu le diplôme qu'ils préparaient. La pénurie des places de stage en entreprise constitue également un souci majeur.

* Source PRAO

Les DISCRIMINATIONS SEXISTES à l'école

En novembre 2011, les équipes éducatives des établissements scolaires de Rhône-Alpes ont été interrogées sur leur positionnement vis-à-vis de l'égalité des sexes (voir notre numéro précédent). Les résultats de cette enquête restitués le 17 octobre dernier sont pour le moins paradoxaux. Si les enseignants se sentent concernés par ce sujet, ils ne sont pour la plupart, ni informés, ni impliqués. Cette question ne leur apparaît pas comme primordiale. Le problème pour eux est ailleurs : la famille, la société… En préambule de cette présentation, Muriel Salle maîtresse de conférences en histoire contemporaine, a fait un tour d'horizon des inégalités entre les sexes dans le système éducatif.

Un chiffre : 51% des emplois occupés par les filles sont concentrés dans 12 des 87 familles professionnelles répertoriées par l'INSEE.

« Il ne suffit pas de dispenser un même enseignement pour être assuré de construire un système éducatif égalitaire » a-t-elle expliqué. Notre système éducatif amène filles et garçons à construire un rapport au savoir différent, qui les prépare à remplir des rôles sociaux différents. Pour exemple : le nombre et la nature des interactions entre les enseignants et les garçons en classe est supérieur au nombre d'interactions avec les filles, même les sanctions ont un sexe (opposition entre les idéaux hégémoniques de la masculinité et la norme scolaire mettant en péril la scolarité des garçons et incitant les filles à un conformisme prudent), les manuels scolaires diffusent des modèles culturels implicites qui reprennent les modèles traditionnels du masculin et du féminin…

Jacqueline LÉDÉE

Des personnels de l'éducation témoignent...

Karine est féministe. Elle est professeure de français et d'histoire-géographie dans un lycée professionnel public, incarnation de la discrimination genrée en matière d'orientation : 100% de filles en secrétariat, 100% de filles en BEP sanitaires et sociale... Pour elle, la lutte contre les inégalités entre les filles et les garçons à l'école coule de sources. « Ce n'est pas un travail supplémentaire mais au contraire une motivation supplémentaire » assure-t-elle. Qu'une insulte homophobe, raciste ou une incitation à la haine sexiste surgisse dans sa classe et elle saisit la balle au bond : « le rappel à la loi et la sanction sont immédiates ». Elle n'engage pas de débat à chaud mais revient sur l'incident plus tard. Le choix des œuvres étudiées en classe est ciblé sur ces questions : le roman Mercure d'Amélie Nothomb (homosexualité féminine), des poésies de Louise Labé (érotisme assumée par une femme), la bande dessinée Persépolis (jeune fille seule dans un pays confrontée à la liberté sexuelle)... Elle n'hésite pas à féminiser le pluriel : « Vous serez toutes évaluées ! » (valeur démocratique du nombre).

Lucile, assistante d'éducation témoigne dans le même sens : « dans la cour, beaucoup de situations où les élèves sont en souffrance par rapport à certains jugements se passent : insultes sexistes ou homophobes « putes, pédés ». Elle prend le temps de voir chaque groupe : « pourquoi as-tu dit cela ?, quel impact penses-tu que cela ait provoqué ? »… Les élèves comprennent et relaient son discours….

Le printemps de la Jupe et du respect

Trois semaines de sensibilisation sont organisées chaque année. C'est l'aboutissement de réflexions de jeunes. Ils s'investissent dans des actions pour favoriser la prise de conscience de leurs pairs sur la thématique du respect entre les filles et les garçons (rumeurs, irrespect, agressions, violences verbales et/ou sexuelles,…).

Une ALIMENTATION DURABLE pour nos enfants

Une diététicienne nous donne son avis sur le passage en Délégation de Service Public des restaurants scolaires des collèges ...

Les sirènes de la gestion concédée

La tentation est grande de laisser des « professionnels » s'occuper des repas de nos enfants. Cela certes, simplifie la gestion. De plus, pour le même prix de repas, le même personnel, il y aurait des millions à gagner. Mais cela doit nous interroger : comment une société privée (qui rémunère des actionnaires) pourrait-elle réellement offrir la même qualité, au même prix, avec le même personnel et tout cela en permettant des économies ? Pour exemple :

- l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille (2,4 millions de repas par an) vient de reprendre en gestion directe le service restauration. Après un an de ce nouveau régime, le bilan financier indique une économie de 1,5 millions d'euros sur un budget de 8,5 M€ TOUT en augmentant la qualité.

- La ville d'Arles n'a pas renouvelé la DSP (Délégation de Service Public) pour cette dernière rentrée scolaire, souhaitant reprendre en main ce service, revenir à la cuisine traditionnelle (entre autres en réintroduisant les cuissons rôties) et avec transformation des produits sur place.

- La ville de Valence vient de reprendre la gestion directe en juillet 2012. D'autres, comme Andrézieu-Bouthéon ont fait le choix de rester maître de ce service et de, petit à petit, s'orienter vers des repas de qualité (produits locaux entre autres…).

On pourrait citer encore de nombreux exemples démontrant que la gestion concédée (dont le premier objectif est la rentabilité et non la santé) n'est jamais une voie vers la qualité tout en réduisant les coûts.

La cantine un vrai service d'éducation

Il faut aussi s'interroger sur cette pause repas (20% des repas de l'année pour les enfants), son rôle éducatif…

L'école est une mission de service public et ce temps de midi l'est aussi. Comme le déclare Nicole Clément (présidente de la fédération départementale des restaurants scolaires de Saône et Loire) : « chacune des cantines doit devenir un vrai service d'éducation aux côtés des enseignants et des collectivités ». Cette pause méridienne selon Claire Leconte (professeur émérite de psychologie et chercheur en chronobiologie) correspond au milieu du rythme circadien, temps ou l'organisme est au plus bas de son niveau physique, de vigilance… Elle est donc très importante pour l'ensemble des apprentissages de la journée.

La restauration scolaire est à la croisée des enjeux politiques, éducatifs, sociaux (entre autre par son soutien à l'agriculture locale) et bien sûr de santé publique. Mais c'est avant tout une affaire humaine (une question de responsabilité de l'adulte). Elle peut être (doit être) l'occasion d'apprendre aux enfants à manger, à cuisiner afin de lutter contre l'épidémie d'obésité. Il est important de transmettre le goût des aliments, les techniques de préparation afin de ne pas aller vers une uniformisation des goûts, une attirance pour le sucré, le gras…

L'enjeu de la gouvernance alimentaire

Au-delà, les enjeux sont la standardisation du goût pour préparer les futurs consommateurs à acheter les produits de l'industrie agro-alimentaire. Or, la question de l'alimentation durable trouve d'abord son origine dans la prise de conscience des limites du système agro-industriel dominant. Ce point mériterait à lui seul des pages entières. On peut d'ailleurs se référer aux travaux du Professeur Marcel MAZOYER (parmi tant d'autres), et en particulier à son dernier ouvrage : *La fracture agricole et alimentaire mondiale - Nourrir l'humanité aujourd'hui et demain.* avec Laurence Roudart, Universalis, Paris, 2005.

Mission de service public

Demain, si une société peut à moindre coût pour la même qualité annoncée, enseigner à nos enfants, laisserons-nous l'éducation à un gestionnaire ? J'ai, cet été, lu un roman mettant en scène la privatisation de l'éducation. Tout semble si réel !!! À en avoir des frissons !

En conclusion, j'ai envie de citer Hippocrate : « que ton aliment soit ton médicament, que ton médicament soit ton aliment ! »

Béatrice MOLIÈRE

Diététicienne – Nutritionniste / Ingénieur en Agriculture

À quoi servent les MÉDIATEURS de l'Éducation ?

Lorsque tout recours auprès de l'administration qui a pris une décision que vous contestez a été épuisé, il vous reste une option : les médiateurs de l'Éducation Nationale. Interview...

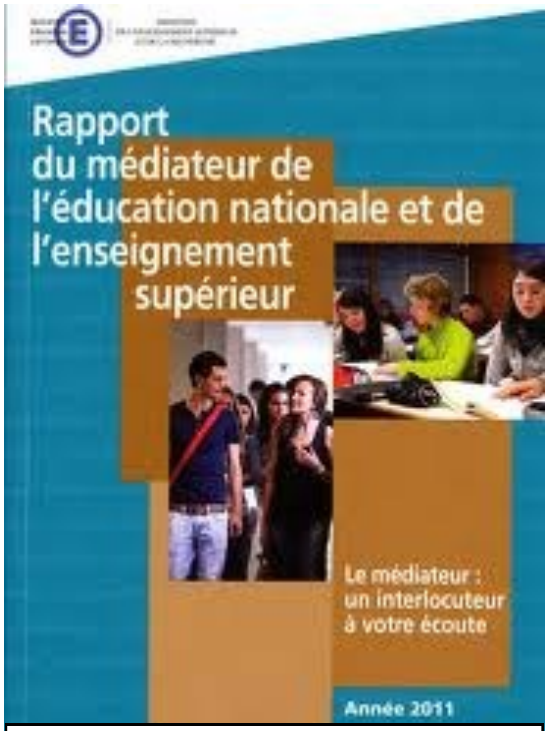

Un rapport basé sur l'analyse des réclamations reçues est publié chaque année.

Depuis quand avez-vous pris vos fonctions ?

Depuis 2010, nous sommes deux médiateurs académiques, pour répondre à l'ampleur des demandes. La médiation dans l'éducation nationale a été mise en place à partir de 1999. Nos champs d'intervention sont le primaire, le secondaire et l'enseignement supérieur. Nous sommes le recours lorsque les litiges interpersonnels entre l'administration et les usagers ne sont pas réglés ; avant les tribunaux, le recours judiciaire.

Qui sont les personnes qui s'adressent à vous ?

Comme le précise le rapport 2011, 31 % des réclamations émanent des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les usagers (élèves, étudiants, parents) représentant 69 % des réclamations. Nous sommes très attentifs en signifiant que nous avons bien reçu la requête. C'est ce que toute administration devrait faire. D'ailleurs, beaucoup d'entre elles ont ouvert des postes de médiateurs.

La médiation est-elle aisée ?

Le médiateur académique est une personnalité qualifiée qui agit avec compétence et impartialité. Il aide à résoudre les litiges persistants entre des usagers ou des personnels et les services et les établissements (écoles, collèges, lycées, universités...) situés dans son académie.

Propos recueillis par

Anne MAGNIN-BAGHE

Les médiateurs de l'académie de Lyon :

Michèle BOURNERIAS
Pierre-Henri BESSON
Rectorat
92 rue de Marseille
BP 7227
69354 LYON cedex 07
Tél : 04 72 80 60 12
Mél : mediateurs-academiques@ac-lyon.fr

Saisie du médiateur, mode d'emploi...

Avant de pouvoir saisir le médiateur, il faut qu'un recours gracieux (recours administratif demandant le réexamen du dossier par l'administration) ait été formulé auprès de l'administration impliquée (directeur d'école, chef d'établissement, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, ou Rectorat), que ce recours soit resté sans réponse ou ait fait l'objet d'un refus.

Les réclamations des usagers sont très variées. Elles concernent principalement des questions d'inscription, d'examen, de discipline et de bourse.

Des parents ont par exemple saisi le médiateur parce que leur fille n'avait pas obtenu le diplôme national du brevet, faute d'avoir validé le niveau A2 en anglais. D'autres se sont tournés vers la médiation suite à une demande de dérogation à la carte scolaire non satisfaite, d'autres encore à cause d'un refus d'inscription d'un élève de lycée pour des raisons disciplinaires, ou encore pour l'obtention d'un auxiliaire de vie scolaire.

Les demandes d'intervention sont à adresser, de préférence, par courrier avec tous les éléments du dossier.

Calendrier des formations

Toutes les formations ont lieu à notre siège départemental.
Certaines formations peuvent être délocalisées à la demande des conseils locaux à partir de 12 personnes**.**

Renseignements et informations auprès du secrétariat : **04 37 91 65 30** ou **contact@fcpe69.fr**

Agenda

Commission primaire :
mardi 4 décembre à 20h30

Commission secondaire :
mardi 11 décembre à 20h30

Jeudi 13 décembre	RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES	Présentation du RESF (réseau éducation sans frontière) et de ses liens privilégiés avec la FCPE
Mardi 8 janvier	PROCÉDURE D'AFFECTATION POST-BAC	Connaître la procédure et le calendrier Tirer les enseignements de la première année de mise en place Connaître les points de vigilance des parents délégués
Jeudi 17 janvier	**C**OMITÉ D'**É**DUCATION À LA **S**ANTÉ ET À LA **C**ITOYENNETÉ	Connaître le fonctionnement du CESC (rôle, composition, budget) La mise en œuvre du plan d'actions (questionnaires, intervenants extérieurs…) Les actions à destination des parents
Samedi 26 janvier 9H30-17H	INITIATION AUX LOGICIELS BOURSES AUX LIVRES ET AUX FOURNITURES	Former les Conseils locaux aux logiciels BAL et fournitures pour leur permettre de développer et/ou pérenniser de nouvelles actions.

Dys, précoces, quelles solutions dans l'École publique ?

Parlons des enfants à besoins particuliers, ceux que l'on regroupe sous les appellations dys, précoces … ils représenteraient de 7 à 9 % de la population scolaire. 30 à 50 % d'entre eux sont en échec scolaire. Un quart de l'échec scolaire dans notre pays est donc directement lié aux enfants à besoins particuliers.

Quelles réponses devons-nous apporter à tous ces enfants ?

Ce sera l'objet de la soirée organisée par la FCPE du Rhône le :

Le **jeudi 24 janvier 2013 de 18 à 22 heures**

Dans les salons de l'hôtel de ville de Lyon

Une table ronde sera animée par d'éminents spécialistes (dont le Dr Jean-François Clément), en présence de décideurs politiques et de Jean-Jacques Hazan, président de la FCPE Nationale.

COMITÉ DE RÉDACTION

Jacqueline LÉDÉE

Liliane BUIRET BEAUMONT

France-Noëlle LEFAUCHEUX

Anne MAGNIN-BAGHE

DIRECTEUR DE RÉDACTION

Jean-Jacques HAZAN